

République Française
Département : Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg

Extrait du registre
des délibérations du bureau de la communauté de communes
séance du 27/06/2011

Date de la convocation:

16/06/2011

Date d'affichage:

17/06/2011

L' an 2011 et le 27 Juin à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, Président.

Nombres de membres:

Afférents au bureau du conseil

communautaire : 24

En exercice : 16

Votants : 16

Présents : Tous les délégués sauf :

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, BRACONNIER Armand, FUCHS Thierry, MARTIN Etienne, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, SIBLER Alphonse

Secrétaire de séance :

M. PREVOT Dominique.

Réf : 015.2011B

A l'unanimité

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

015.2011B : Opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial : attribution de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à

l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 14 juin 2011.

Entendu l'exposé du vice-président François RUTSCH,

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité , décide :

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

Enduit à la chaux, peinture

576,60 € (186 m² x 3,1 €) enduit

524,40 € (228 m² x 2,3 €) peinture

Soit un total de 1 101,00 € à Jean-Philippe FRICK (Mitschdorf)

(sous réserve peinture minérale et enduit à la chaux)

Peinture

315,10 € (137 m² x 2,3 €) sous réserve de peinture minérale

Soit un total de 315,10 € à Elisabeth WALTHER (Lembach)

350,75 € (152,50 m² x 2,3 €)

Soit un total de 350,75 € à Jeanne ECK (Niedersteinbach)

516,63 € (224,62 m² x 2,3 €)

Soit un total de 516,63 € à Jean-Pierre BERNECKER (Lembach)

Peinture, ouvertures en bois

186,30 € (80,98 m² x 2,3 €) peinture

346,50 € (9u x 38,5 €) volets

Soit un total de 532,75 € à Marc LAURAIN (Woerth)

Ouvertures en bois, couverture

346,50 € (9u x 38,5 €) fenêtres

713,00 € (230 m² x 3,1 €) couverture sous réserve tuiles de couleur rouge

Soit un total de 1 059,50 € à Stéphane POTIER (Niedersteinbach)

Couverture

923,80 € (298 m² x 3,1 €) couverture

Soit un total de 923,80 € à Jean-Marc SUSS (Lobsann)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

3Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme:

DURRENBACH, le 28/06/2011

*Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le Président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
WISSEBOURG le : 01/07/2011
et publication ou notification du : .

